

# **Concours pour le recrutement de surveillants de l'administration pénitentiaire**

**1<sup>ère</sup> Session 2026**

## **Épreuve écrite d'admissibilité**

Rédaction d'un compte rendu établi à partir d'une série d'images, d'une projection vidéo ou de documents relatifs à un événement ou un incident susceptible de survenir à l'occasion de l'exercice des fonctions de surveillant de l'administration pénitentiaire.

Cette épreuve a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rendre compte à sa hiérarchie en rédigeant un rapport circonstancié à partir dudit événement ou incident.

**Durée de l'épreuve : 1H00**

**Coefficient 1**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire ou de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

## Rédaction d'un compte-rendu :

Rédigez un compte-rendu adressé à votre hiérarchie au sujet des événements décrits ci-dessous, susceptibles de se produire à l'occasion de l'exercice du métier de surveillant. Vous veillerez à ne pas signer votre écrit par votre véritable nom, vous utiliserez le nom d'emprunt décrit ci-dessous.

**Toute autre indication sera éliminatoire.**

Vous êtes le surveillant Cédric DUPUIS, référent au quartier arrivant de la maison d'arrêt de FRANCE, dans le département d'île de France.

Cet établissement compte 400 personnes détenues, réparties sur 2 bâtiments d'hébergement de 200 personnes chacun. Chaque bâtiment (A,B) dispose de 4 unités, d'une capacité de 50 places chacune, divisées en deux étages (haut et bas) de 25 places.

Vous êtes de service de journée, avec pour mission d'effectuer les différentes tâches quotidiennes qui incombent aux agents référents du quartier arrivant de la maison d'arrêt.

Votre supérieur hiérarchique est le capitaine MARAIS, officier responsable de la maison d'arrêt.

A votre prise de service, vers 07h00, vous procédez au contrôle de votre effectif présent au sein de votre unité.

Vers 07h10, lors de votre appel, à l'ouverture de la porte de cellule 115 du bâtiment B1, aile sud, occupée par la personne détenue LANDA Mathieu écrou 12007, vous constatez que la personne détenue présente un lien autour du cou laissant penser à une tentative de pendaison. La personne détenue est suspendue par le lien au niveau de la fenêtre de sa cellule.

La personne détenue est consciente mais paraît être en détresse respiratoire. Votre premier réflexe est d'aviser votre supérieur hiérarchique qui vous demande de procéder au protocole en vigueur relatif à la fiche réflexe en cas de pendaison d'une personne détenue.

A 7h20, La personne détenue est, suite à cet incident, présentée au médecin de l'unité sanitaire de l'établissement et vue en entretien par le psychologue.

Vers 8h30, la personne détenue regagne sa cellule sans préconisation d'hospitalisation, cependant une surveillance spécifique s'impose.

Suite à ces événements, votre responsable vous demande la rédaction d'un compte rendu relatif à l'incident, à vos pratiques professionnelles et les mesures prises pour éviter la réitération des faits.

### **Documents en appui :**

Annexe 1 : Fiche réflexe d'intervention des personnels pénitentiaires en cas de pendaison d'une personne détenue.

Annexe 2 : Prévention du risque suicidaire – déploiement du coupe-liens en établissement

## **ANNEXE 1 :**

### **Fiche réflexe d'intervention des personnels pénitentiaires en cas de pendaison d'une personne détenue**

#### **I. Donner l'alerte**

##### **1) Découverte de la personne pendue par le surveillant :**

- Ne pas déclencher d'alarme générale. Utiliser l'émetteur/récepteur avec l'expression « CODE BLANC » ou celle définie localement pour alerter rapidement en précisant le lieu (bâtiment, cellule).
- Par téléphone, communiquer clairement l'identité de la personne, le lieu, le mode opératoire, l'état apparent, et les matériels nécessaires pour l'intervention.

##### **2) Intervention du gradé :**

- Se rendre rapidement sur place, notamment si la porte doit être ouverte par un supérieur (ex : nuit, quartier disciplinaire).
- En petites structures, appliquer la procédure spécifique pour secours en péril (circulaire NOR JUSK 084008C).
- Contacter immédiatement l'unité sanitaire ou, hors horaires, le médecin régulateur (centre 15) et le personnel de garde.
- S'assurer que le PCI a été alerté.
- Informer sans délai la hiérarchie (officier, direction, permanence).

#### **II. Secourir la personne détenue**

La pendaison peut entraîner :

Obstruction des voies respiratoires

Compression des vaisseaux du cou (risque d'arrêt respiratoire et cardiaque)

Traumatisme cervical (fracture, entorse, risque de tétraplégie)

Interventions rapides indispensables :

##### **1) Couper le lien :** à l'aide d'un outil coupant, en évitant toute chute brutale. Si aidé, soutenir le corps lors de la coupe.

- Allonger la personne détenue : sur le dos, sur le sol.
- Desserrer ou couper le nœud : si possible, conserver le nœud pour l'enquête.
- Maintenir le cou dans l'axe : basculer la tête en arrière pour dégager les voies aériennes, sans sortir la personne de la cellule si possible.

##### **2) Évaluer la respiration :**

- \* Si la personne détenue est consciente et respire : la mettre en position latérale de sécurité (PLS), appeler le SAMU.
- \* Si elle est inconsciente et respire : mettre en PLS, appeler le SAMU.
- \* Si elle ne respire pas : appeler le SAMU, utiliser un défibrillateur externe (DAE) si disponible, ou pratiquer la réanimation (30 compressions + 2 insufflations).

##### **3) Faciliter l'accès des secours :**

Geler la scène, noter l'heure, et préserver la scène jusqu'à l'arrivée des secours.

#### **III. Rédaction du compte-rendu professionnel (CRP)**

Mentionner : circonstances, lieu, identité de la personne détenue, constatations, actions entreprises, description précise de la scène (position, localisation du corps).

Rédiger rapidement après intervention, remettre à la hiérarchie avant la fin du service.

Possibilité de prise en charge psychologique pour les personnels concernés.

## **ANNEXE 2 :**

### **Prévention du risque suicidaire – déploiement du coupe-liens en établissement**



Direction de l'administration pénitentiaire

Maison d'arrêt de France

#### **Objet : Prévention du risque suicidaire - déploiement du coupe-liens**

Les suicides par pendaison demeurent la première forme de passage à l'acte en détention : les délais d'intervention sont essentiels pour prévenir autant que possible les conséquences de tels gestes.

Afin de faciliter l'intervention des agents portant secours, les surveillants seront désormais dotés d'un outil destiné à couper les liens utilisés par les personnes détenues.

Un outil alliant rapidité et efficacité d'intervention a été sélectionné : il s'agit d'un coupe-liens « Fox Knives » fourni avec un étui de sécurité

#### **1. La remise des coupes-liens**

Chaque agent de coursive ou d'unité, lors de sa prise de service, se voit doté contre remise de jetons d'un trousseau de clés, d'un moyen de communication et d'alarme ainsi que désormais d'un coupe-liens placé dans son étui de protection. Le coupe-liens est porté à la ceinture uniquement.

En fin de service ou lors d'une relève, la remise des clés et du moyen de communication s'accompagne de celle du coupe-liens dans son étui.

#### **2. Modalités d'utilisation**

Cet outil doit être utilisé par l'agent pour intervenir lors d'une tentative de suicide par pendaison.

Pour agir en urgence, l'agent porte le coupe-liens à la ceinture, pendant toute la durée de sa faction. Lorsque l'agent a recours au coupe-liens, il retrace, dans le compte-rendu professionnel qu'il rédige à l'issue de l'intervention, les conditions de son utilisation en précisant les éventuelles difficultés.

Le 03 décembre 2025

Le directeur de la Maison d'arrêt de France